

CADRE DE FONCTIONNEMENT DU R.A.S.E.D.

(réseau d'aide et de soutien aux élèves en difficulté) *Rentrée 2021*

Référence : Cadre départemental de fonctionnement du réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté, janvier 2021

1. Le RASED intégré au Pôle de Ressource de circonscription

Le Pôle ressource de circonscription regroupe tous les personnels que l'inspecteur (IEN) peut solliciter et fédérer pour répondre aux besoins émanant d'un enseignant ou d'une école.

Conformément à la circulaire n°2014-107 du 18.8.2014, le RASED est l'une des composantes du Pôle ressource de circonscription en faveur des équipes pédagogiques et au bénéfice de la réussite de tous les élèves.

1.1. Ses membres

Psychologues

- **Karine CARPENTIER** karine.carpentier@ac-lille.fr
Bureau à l'école Calmette, Villeneuve d'Ascq
Tel : 03.20.79.76.14

ECOLES : V. d'Ascq – Maternelles et élémentaires Camus, Calmette, Cézanne, R. Clair, La Fontaine, Prévert, Picasso.

Mons-en-Barœul : - Maternelles **A. Franck, Lamartine, Petit Prince**
- Élémentaire **H. Boucher**

- **Annie DIB** annie.dib@ac-lille.fr
Bureau à l'école Les Provinces de Mons-en-Barœul
Tel : 03.20.04.89.24

ECOLES : V. d'Ascq – Maternelles et élémentaires J. Jaurès et A. France

Mons-en-Barœul – Maternelles **Montaigne, R. Astrid, La Fontaine, Perrault, Rollin**
Elémentaires **Montaigne, Ronsard, les Provinces, La Paix, Sévigné, Guynemer.**

Les Maîtres spécialisés

- **TASSIER Antoine** : antoine.tassier@ac-lille.fr, intervention à dominante comportementale.
Territoire d'intervention : la circonscription, avec priorité donnée au réseau d'éducation prioritaire renforcée, notamment en maternelle. Ecole de rattachement : les Provinces à Mons-en-Barœul.

Enseignants spécialisés (intervention à dominante pédagogique) référents	Ecoles
Pascal CARON Pascal.caron2@ac-lille.fr	*Hélène Boucher (Mons) *Sévigné (Mons) *Guynemer (Mons) *La Paix (Mons)
Isabelle LARDEY Isabelle.Lardey@ac-lille.fr	*Calmette (VA) *Cézanne (VA) *Picasso (VA) *Montaigne (Mons)
Christine CAMBRELING-MOLLE christine.cambreling@ac-lille.fr	*Ronsard (Mons) *Camus (VA) *Jean Jaurès (VA) *La Fontaine (VA) avec Adeline DEVIENNE
Adeline DEVIENNE adeline.degobert@ac-lille.fr	*La Fontaine (VA) *René Clair (VA) *Petit Prince (Mons) *Perrault (Mons)
Baya KHOUANE baya.khouane@ac-lille.fr	*Provinces (Mons) *La Fontaine (Mons) *Anatole France (VA) *Prévert (VA)

Ecoles de rattachement de chaque enseignant spécialisé

En **annexe** : répartition des écoles par conseiller pédagogique.

(Pourquoi avoir réparti les écoles entre les C.P. ? Car avant de faire appel à des ressources extérieures (exemple réseau R.E.S.P.I.R.), l'enseignant doit, dans un premier temps, mettre en œuvre les réponses pédagogiques qu'il juge les plus adaptées au sein de la classe, du cycle, de l'école. Puis, si besoin solliciter,

- dans un second temps, l'aide d'un conseiller pédagogique ;
- dans un troisième temps, les conseils d'un membre du réseau d'aides.

Chaque action fera l'objet d'un écrit inséré dans le dossier de l'élève).

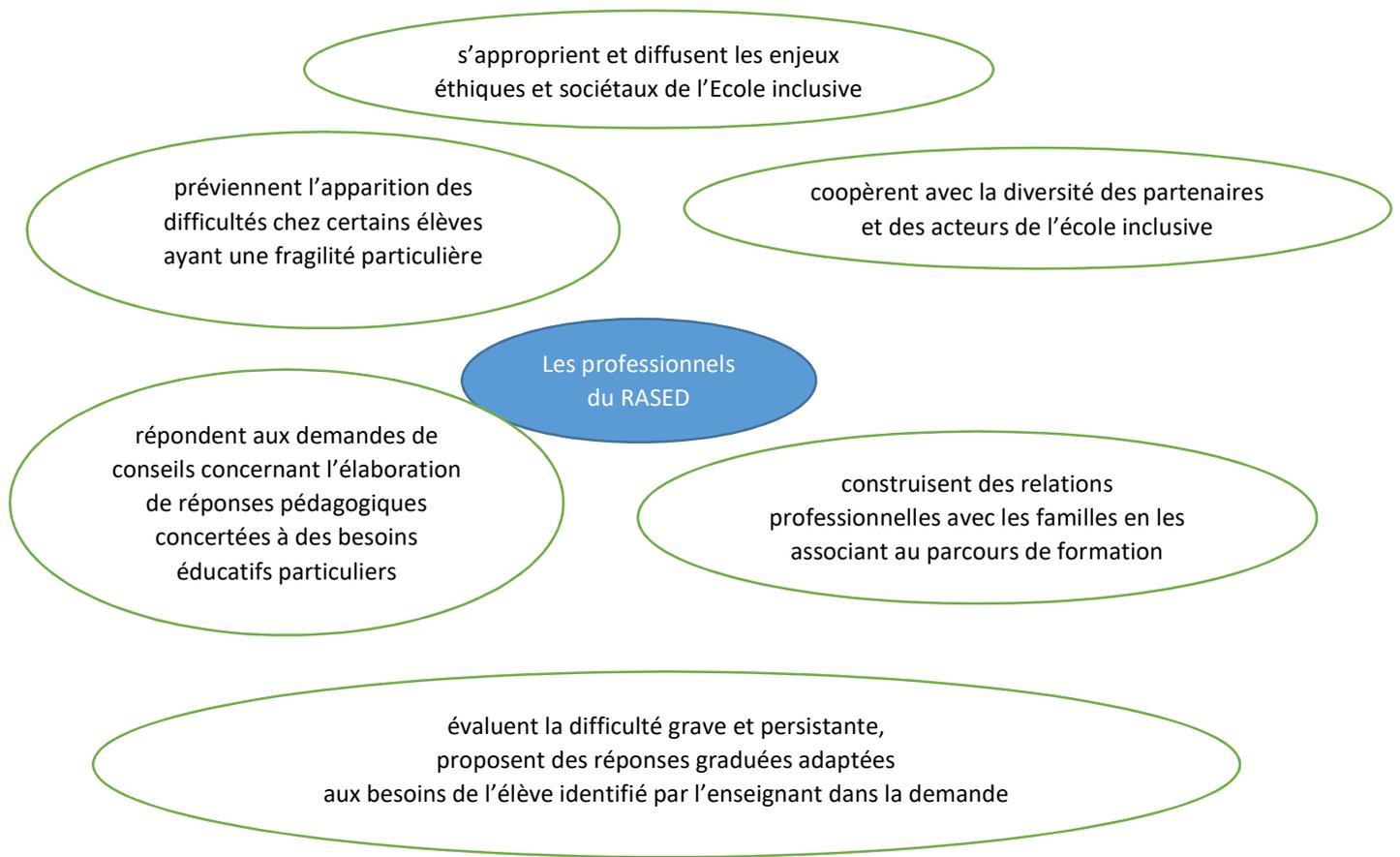
1.2. Ses missions

La circulaire n°2014-107 conforte le rôle des acteurs du réseau en précisant l'articulation de leurs missions, entre des actions de prévention et des actions de remédiation.

La mission du RASED s'inscrit dans les priorités du projet académique et du cadre d'action départemental :

- Déjouer les déterminismes pour permettre à tout élève de réussir
- Permettre à chacun de construire un parcours ambitieux et insérant
- Construire des réponses de proximité, à l'échelle de la circonscription

L'enseignant spécialisé et le psychologue de l'éducation nationale du réseau sont des professionnels ressources qui exercent leurs missions en faveur de l'école inclusive sur l'ensemble du territoire de la circonscription. Leur action participe à la dynamique de montée en compétences des équipes.



2. Prioriser la prévention de la difficulté scolaire

Le RASED intervient prioritairement pour prévenir les difficultés chez les élèves les plus fragiles repérés par l'enseignant de la classe. Il est une ressource pour l'équipe pédagogique pilotée par le/la directeur/trice d'école.

L'accompagnement des équipes pour prévenir la difficulté scolaire : (cf. demande d'accompagnement RASED)

A. Dans les démarches d'évaluation des besoins des élèves, la conception des réponses pédagogiques et l'adaptation des pratiques

- Identifier les freins et les obstacles à l'apprentissage, distinguer la difficulté scolaire grave et persistante de la difficulté inhérente à toute démarche d'apprentissage
- Développer des modalités de différenciation prenant en compte l'hétérogénéité du groupe, mettre en place des adaptations ciblées
- Ajuster l'offre pédagogique et les adaptations proposées à mesure des évolutions constatées
- Porter attention et accompagner les étapes du parcours présentant un risque de rupture : GS/CP, école/collège, ...
- Adapter son action au regard des organisations pédagogiques et problématiques de l'école

Première quinzaine de septembre : évaluation des besoins des élèves et premières réponses en collaboration avec les équipes d'école et en prenant appui sur toutes les connaissances à disposition.

Seconde quinzaine de septembre : ajustement de l'évaluation des besoins et des premières réponses au regard des évaluations nationales ou d'école.

Suite de l'année scolaire : ajustements.

B. Dans l'élaboration des outils

Participer à la préparation et à la construction d'outils, partager une expertise, des observations, des démarches et des ressources.

A venir.

C. Par des actions de sensibilisation

Sous l'autorité de l'IEN, conduire des actions d'information, de formation pour l'école inclusive.

A venir.

3. Prendre part à la remédiation de la difficulté scolaire

L'action de remédiation s'inscrit dans le cadre d'un projet individuel articulant des modalités de différenciation pédagogiques mises en œuvre dans la classe et au besoin, une intervention directe de l'enseignant spécialisé. Elle doit être conçue sur le principe d'une gradation de réponses définies, conjointement avec l'enseignant de la classe, en fonction des besoins et de la situation de l'élève, en s'attachant à :

A. Inscrire l'action du réseau dans le contexte de la classe

- Concevoir l'élaboration d'adaptations dans la classe comme une alternative à l'intervention directe
- Prioriser les modalités d'intervention dans la classe, là où la(les) difficulté(s) s'exprime(nt), favoriser le co-enseignement
- Inscrire le projet d'aide spécialisée dans le cadre du PPRE, PAP, document de mise en œuvre du PPS

B. Cibler l'intervention spécialisée

- Objectiver précisément l'intervention spécialisée au regard des compétences dont la non maîtrise constitue le frein à l'avancée des apprentissages
- Prendre en compte l'urgence de la situation dans un projet d'actions soutenues et limitées dans le temps

C. Prioriser l'action du réseau

- Inscrire l'action du réseau dans le cadre des priorités arrêtées par le projet de circonscription : **priorité au CP, CE1, GS puis CE2** et autres niveaux en fonction des conclusions de l'analyse des situations.
- Sur le champ de la remédiation, principe de non intervention du réseau en Ulis et en dispositif 100% de réussite (= GS+CP+CE1 du territoire du réseau d'éducation prioritaire renforcé) sauf dans le cas de situations particulières, sur décision de l'IEN.